

N° 2019-61

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/61
OPAH – Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions Économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'un habitant de Fresse, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (remplacement de chaudière) d'un montant estimatif de 12 228 € HT entre dans les critères d'attribution.

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **M. DEMESY Claude**, 225 les Viaux 70 270 FRESSE au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

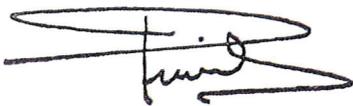
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2019-62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/62
OPAH – Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions Économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants d'Esmoulières, pour des travaux d'amélioration de leur résidence principale (remplacement de chaudière) d'un montant estimatif de 26 264 € HT entre dans les critères d'attribution.

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Mme et M BECLIER Nadia et Geoffroy**, 9 grande rue 70 310 ESMOULIERES au titre de l'amélioration de leur résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

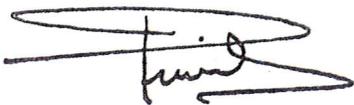
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/63
OPAH – Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions Économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'un habitant de St Barthélémy, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (isolation thermique extérieure) d'un montant estimatif de 27 948.20 € HT entre dans les critères d'attribution.

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **M. BRUCHOT Léo**, 35 route sous le Mont de Vannes 70 270 ST BARTHELEMY au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

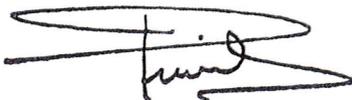
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1 000 ÉTANGS

N° 2019-64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/64
OM – Annulations Antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2019-65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/65
BUDGET CC 1000 ÉTANGS
DM N°1**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°1 de l'exercice 2019, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 20 Immobilisations incorporelles opération 31 maison de santé études au chapitre 23 Immobilisations en cours opération 31 maison de santé pour un montant de 44 954.43 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031/31 : MAISON DE SANTE	44 954.43 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	44 954.43 €	
D 2313/31 : MAISON DE SANTE		44 954.43 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		44 954.43 €

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget CC 1000 ETANGS, exercice 2019 mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42			

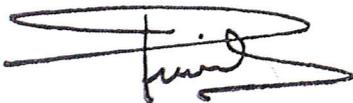
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-66

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/66
BUDGET CC 1000 ÉTANGS
DM N°2**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°2 de l'exercice 2019, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à une révision de crédit.

Il est proposé un virement de crédit pour intégration aux travaux les frais d'étude de la maison médicale opération 31 pour un montant de 45 261.46 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313/31 : MAISON DE SANTE		45 261.46 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		45 261.46 €
R 2031/31 : MAISON DE SANTE		45 261.46 €
TOTAL R041 : Opérations patrimoniales		45 261.46 €

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget CC 1000 ETANGS, exercice 2019 mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42			

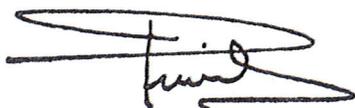
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-67

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/67
Achat d'une Parcelle de Terrain à La Lanterne
A proximité de l'étang**

NOMENCLATURE: 3.1 Acquisitions

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La Communauté de Communes des 1000 Etangs a fait l'acquisition de l'étang de la Grande Chaussée à La Lanterne, en 2018.

Ce site, qui sera au cœur de la Destination Vosges du Sud fera l'objet d'aménagements dans les prochaines années avec un accueil des locaux et des touristes pour la pêche et les loisirs.

Pour ce faire, nous devons mettre en œuvre les conditions optimales notamment par l'aménagement d'un parking.

La commune de La Lanterne a délibéré le 21/03/2019 pour vendre à la CCME la parcelle cadastrée A 602 lieu-dit « La Noye Bruyère » d'une superficie de 21a 32ca.
Le prix fixé est de 2 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée A 602 lieu-dit « La Noye Bruyère » pour un montant de 2 000 €
- **CHARGE** l'étude SCP HENNART, LEGRAND MAMPEY, PIQUEREZ pour la rédaction de l'acte
- **DECIDE** que les frais de notaire sont supportés par la CCME
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
41		1	

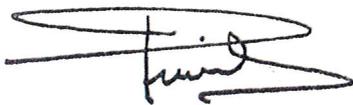
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-68

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

N° 2019/68

**Tarif et Règlement pour la Pêche à l'Étang Intercommunal
De la Grande Chaussée à la Lanterne**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Les élus ont décidé d'ouvrir l'étang au public à compter du 15/06/2019.

En conséquence, nous devons mettre en place des tarifs pour les cartes de pêche, ainsi que l'adoption du règlement, en annexe.

Tarifs des cartes de pêche établis selon un code couleur pour les carnets à souches :

- Annuelle extérieurs (jaune) : 45 €
- Annuelle résidents de la CCME sur présentation d'un justificatif : facture EDF, GDF, eau, internet (bleue) : 40 €
- Mensuelle (blanche) : 22 €
- Handicapé ou enfants de 10 à 15 ans (rose) : 20 €
- Annuelle pour enfants de moins de 10 ans (orange) : 6 €
- Journée (verte) : 6 €
- Carte vacances du 1er juillet au 31 août (violet) : 20 €

Une seule carte par pêcheur, personnelle et nominative.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** les tarifs des cartes de pêche pour l'étang intercommunal de la Grande Chaussée à La Lanterne à compter du 15/06/2019
- **ADOpte** le règlement joint en annexe

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42			

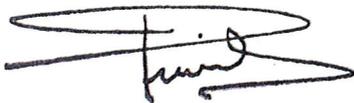
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

RÈGLEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'ÉTANG INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE CHAUSSÉE SUR LA COMMUNE DE LA LANTERNE

Article 1. LA PÊCHE

1.1 Calendrier

Du samedi 15 juin 2019 à l'aube au vendredi 1^{er} novembre 2019 à la nuit

- La pêche de nuit est interdite

1.2 Cartes

↳ Point de vente :

- Office du Tourisme à Melisey et Faucogney
- Épicerie PROXI à Faucogney et la Mer
- Café de la Mairie à Melisey
- Chez Charlotte à Ecomagny

↳ Prix :

- Annuelle "Extérieurs" (jaune) : 45 €
- Annuelle "Résidents de la CCME" (sur présentation justificatif : facture EDF, eau)(bleue) : 40 €
- Mensuelle (validité 30 jours) (blanche) : 22 €
- Handicapé (sur présentation de la carte) ou enfants de 10 à 15 ans (rose) : 20 €
- Annuelle pour enfants de moins de 10 ans (orange) : 6 €
- Journée (verte) : 6 €
- Carte vacances du 1^{er} juillet au 31 août (violet) : 20 €

Une seule carte par pêcheur, personnelle et nominative, gratuite pour les enfants de moins de 10 ans sous la responsabilité d'un adulte ; si ce dernier ne pêche pas, il n'a pas besoin de carte.

1.3 Lignes et Prises

- ##### ↳ Par pêcheur :
- 2 cannes à lancer et 1 canne au coup sans moulinet
 - 1 seule bourriche

Cannes déployées en "action de pêche" avec présence obligatoire du porteur de carte

Enfant de moins de 10 ans : une seule ligne au coup sans moulinet

- ##### ↳ Par pêcheur et par jour :
- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1 carpe (entre 1,5 kg et 5 kg, l'une) | 1 kg de friture |
| 1 brochet (taille minimum 60 cm) | <u>ou</u> 1 sandre (taille minimum 50 cm) |

Les carpes au-delà de 5kg doivent être remises à l'eau - Ne pas remettre à l'eau les poissons chats

La revente de poisson est interdite et tout poisson pêché doit être transporté mort

Articles L.436-15 et L.436-16 du Code de l'Environnement

↳ Sont interdits :

- Pour les carnassiers : les cuillers, les leurres, les poissons maniés et la rapalas
- Pour la carpe : les hameçons triples et doubles, la pêche au pain avec bulle d'eau
- Barques, bateaux amorceurs, tous types d'échosondeurs et sonars
- Le dépeçage sur place de tout poisson
- Amorçage interdit

Article 2. L'ENVIRONNEMENT

"PROTÉGEON"

↳ Les interdictions :

- Tout feu sauvage, même entouré de pierre (le barbecue est autorisé ou utilisez les foyers proches de la digue)
 - Le lavage de véhicule, la baignade et la mise à l'eau d'embarcation, la glisse lors du gel de l'étang
 - De nuit, le stationnement de tout véhicule sur les berges de l'étang
 - La divagation des chiens (aux abords immédiats de l'étang, tout chien doit être tenu en laisse, ramassage des déjections canines)
- ↳ Respectez votre coin de pêche ou de pique-nique, la tranquillité de vos voisins, la limitation de vitesse (30km/h), les tables et bancs, ... en partant laissez votre emplacement propre.

Des parkings aménagés et des poubelles sont à votre disposition, UTILISEZ-LES.
Tout dépôt sauvage est passible d'une amende minimum de 150 €

Article 3. CONTRÔLE ET SANCTIONS

3.1 Contrôles :

Outre les forces de l'ordre, le garde assermenté, les agents de la surveillance (par délégation du Président), le Président, les Vice-Présidents sont autorisés à vérifier les cartes des pêcheurs, contrôler les lignes et les bourriches, retirer les cartes des contrevenants à ce règlement et les expulser.

3.2 Sanctions :

↳ Pêcheur(s) :

- Non-respect de ce règlement : amende forfaitaire de 20 € et éventuellement expulsion immédiate et de manière définitive pour la saison de pêche en cours avec retrait de la carte.
- Absence de carte : amende forfaitaire de 20 € et expulsion immédiate

↳ Pique-nique ou promeneur(s) : amende forfaitaire de 20 € et expulsion immédiate si non-respect de l'article 2.

3.3 Dispositions particulières :

- ↳ En cas de poursuites en jurisprudence pénale, la Communauté de Communes pourra se constituer partie civile.
- ↳ La Communauté de Communes des 1000 Étangs ne peut être tenue responsable des vols, des dégradations et des accidents pouvant survenir aux pêcheurs et aux promeneurs.

**À toutes et tous, passez de bonnes journées, une saison agréable avec de belles prises et
Merci de votre civisme**

Le Président,
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-69

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

N° 2019/69

**Création de Régies de Recettes pour les cartes de pêche à l'Étang
Intercommunal de la Grande Chaussée à la Lanterne**

NOMENCLATURE: 7.10 Divers

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
 Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
 Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
 Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
 Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit de la recette des cartes de pêche.

Article 1. Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement de l'argent des cartes de pêche

Article 2. Cette régie est installée au siège de la Communauté de communes des 1000 Etangs

Article 3. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 €.

Article 4. Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les 3 mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque trimestre.

Article 5. Le régisseur sera désigné par le Président sur avis conforme du comptable.

Article 6. Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.

Article 7. Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 8. Les recouvrements des produits seront effectués à la Trésorerie de Lure.

Article 10. Le Président et le trésorier de Lure sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** la création de la régie de recettes pour l'argent collecté relatif aux cartes de pêche
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42			

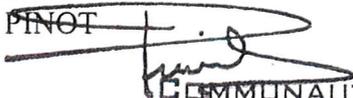
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/70
Fonds de Concours pour la Commune de La Lanterne**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de La Lanterne et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour un projet de rénovation de l'ancienne école pour en faire une salle de convivialité.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 21/05/2019,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 1 000.00 € (fonds de concours plafonnée à 20% d'un montant de travaux de 5 000.00 € HT).

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 1 000.00 € à la commune de La Lanterne
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42			

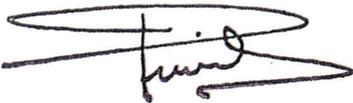
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-71

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/71
Mandatement de l'Aide
RMC à la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de son 10^{ème} Programme (2013-2018), L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse octroie une aide à la réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif

La subvention attribuée est une aide forfaitaire globale pour les études et les travaux, d'un montant de 3 300 € par installation réhabilitée. Si n habitations sont regroupées sur une installation, le forfait est appliqué n fois. Idem pour un immeuble comportant n appartements. Dans ces cas de regroupement, l'aide de l'agence est plafonnée à 3 forfaits, soit à 9 900 €.

La Communauté de Communes des 1000 Étangs intervient en tant que mandataire, une fois que les travaux sont effectivement réalisés.

Après en avoir délibéré et conformément à la Convention passée entre l'Agence de l'Eau et la CC 1000 Étangs, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

- **DECIDE** de procéder au mandatement de l'aide aux propriétaires suivants :

Nom du bénéficiaire	Prénom	Adresse des travaux	Commune	Montant de l'aide
AUBRY	Renaud	21, lieu-dit "Ferrière le Bas"	AMONT ET EFFRENEY	3300€
GRANDGIRARD	Damien	3, lieu-dit "Brumbief"	ESMOULIERES	3300€
DIEUDONNE	Cyrille	12, rue de Vierge	HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT	3300€
BROUILLARD	Roland	Lieu-dit "Le Scept"	LA VOIVRE	3300€
DAVAL	Maria	Lieu-dit "La Voivre"	LA VOIVRE	3300€

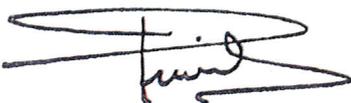
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-72

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/72
Prise en charge des travaux SPANC à Ecromagny par la CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

En 2008, la commune d'Ecromagny a souhaité lancer une campagne de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif défectueux sur son territoire.

Lors de sa réintégration à la communauté de communes en 2014, et à la reprise de la compétence contrôle par le SPANC, il a été constaté sur plusieurs installations mises aux normes, différents dysfonctionnements notamment des problèmes d'infiltration dus à des systèmes d'épandages inadaptés.

Après identification de la responsabilité de chacun des intervenants (bureau d'étude et entreprise de terrassement), une négociation entre les assurances des différentes parties a permis de répartir le coût de la remise en état de ces filières.

La compétence SPANC étant du ressort de la CCME et le reste à charge pour les travaux d'assainissement de 4000,54 €, il est proposé d'attribuer la somme correspondante à la commune d'Ecromagny.

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** 4000,54 € à la commune d'Ecromagny
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget SPANC 2019
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

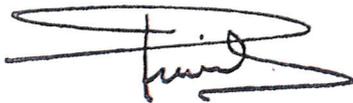
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-73

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

N° 2019/73

Périscolaire du mercredi : Paiement par les communes

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
 Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
 Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
 Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
 Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Depuis septembre 2018, 3 sites extrascolaires accueillent des enfants le mercredi.

Le coût est supporté par les familles et la CAF. Le reste à payer du service est pris en charge par les communes au prorata des effectifs scolaires.

Coût par groupe scolaire pour 2018 :

	Faucogney (+Amage, La Longine, La Proiselière)	Melisey	Fresse	Saint- Barthélémy	Servance	Ternuay	Total
Effectifs scolaires	101	186	47	130	59	40	563
Pourcentage	18%	33%	8,50%	23%	10,50%	7%	100%
Coût en € par groupe scolaire	1783	3268	841	2278	1040	693	9903

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à collecter la recette attendue auprès des communes concernées.

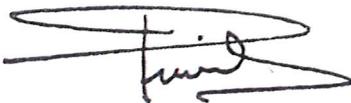
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-74

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/74
DSP Périscolaire**

NOMENCLATURE: 1.2 Délégations de Service Public

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :
La DSP périscolaire se termine le 31/08/2019.

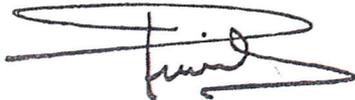
Afin de faire le point sur le maintien ou non de l'accueil périscolaire du mercredi, il est proposé de prolonger la DSP actuelle jusqu'au 31/12/19. Ce délai supplémentaire permettant d'avoir un temps d'analyse suffisant au regard du temps imparti pour mener à bien la procédure.

Le Conseil communautaire :

-**AUTORISE** le Président à prendre un avenant prolongeant de 4 mois la DSP périscolaire en cours jusqu'au 31/12/2019

-**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la CCME

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-75

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/75
Création d'une commission de concession (DSP)**

NOMENCLATURE: 5.3 Désignation des représentants

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29/01/2016

Vu le décret n°2016-86 du 01/02/2016

Considérant qu'il convient de constituer une commission de concession relative à la DSP périscolaire.

Considérant que cette commission présidée par le Président de l'EPCI est composée de 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le conseil communautaire en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de concession doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à la nomination des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de concession, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Sont nommés les membres titulaires suivants :

- Mme COUTHERUT Sylvie
- Mr SAINTIGNY Henri
- Mr MAUFFREY Gérard
- Mme MAIRE Françoise
- Mr DEMANGE René

Sont nommés les membres suppléants suivants :

- Mr HEYMANN Bruno
- Mr CLAUDEL Hubert
- Mr GILLET Denis
- Mme POIROT Martine
- Mme BRESSON Elise

Le Conseil communautaire :

-ADOPTÉ les membres titulaires et suppléants de la commission de concession

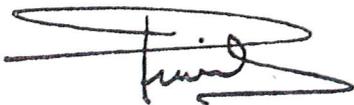
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-76

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/76
Tarification périscolaire à partir de septembre 2019**

NOMENCLATURE: 7.2 Fiscalité

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Suite à l'intégration des 13 communes des 1000 Etangs, le Conseil Communautaire devait uniformiser les tarifs concernant le périscolaire entre les différents pôles y compris la restauration en intégrant pour cette dernière le désengagement du Conseil Départemental.

Afin de ne pas pénaliser les familles utilisant le service de Faucogney, il a été décidé de faire converger les tarifs sur 3 ans à partir de septembre 2018.

La grille tarifaire ci-dessous sera applicable à compter du premier septembre 2019 :

Périodes	coefficients	Pôles CCHVO	Pôle Faucogney
Matin	CF1	0,9	0,90
	CF2	1	1
	CF3	1,1	1,1
Midi sans repas	CF1	0,9	
	CF2	1	
	CF3	1,1	
Restauration	CF1	4,7	4,45
	CF2	5	4,75
	CF3	5,5	5,15
Soir	CF1	1,8	1,55
	CF2	2	1,76
	CF3	2,2	1,95

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à faire appliquer la nouvelle grille tarifaire à compter du **1^{er} septembre 2019**

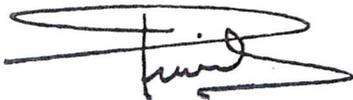
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-77

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019*

**N° 2019/77
Recrutement Amandine Géhant pour le gymnase de Faucogney**

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Afin d'assurer le ménage du gymnase de Faucogney, il est proposé de recruter un agent à raison de 4 heures hebdomadaires en contrat à durée déterminée (CDD) pour accroissement temporaire d'activités à partir du 01/06/2019.

Cette possibilité est validée par le centre de gestion.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à recruter un agent pour 4 heures hebdomadaires
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget du gymnase de Faucogney

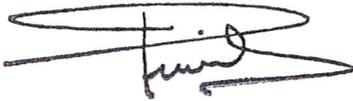
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-78

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/78
Augmentation du capital SEDIA**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Les sociétés d'aménagement SedD et SOCAD ont fusionné pour former SEDIA, un opérateur complet capable de mener des opérations complexes (aménagement, construction, logement) pour les collectivités sur l'ensemble du territoire comtois.

Son plan de développement nécessite que ses actionnaires lui donnent les moyens financiers d'agir sur tout le territoire.

Le besoin de renforcement de ses capitaux propres est évalué à 5,8 millions d'€.

La participation de la CCME serait de 10 814 € avec des paiements par tranches à partir de 2019 et sur 3 ans. Le versement serait donc de 3 605 €/an, ce qui représente 96 actions à 112 €.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à abonder au capital de SEDIA à hauteur de 3 605 €/an
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes des 1000 Etangs

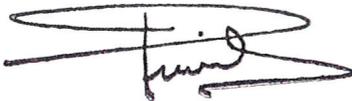
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-79

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/79
Approbation du SCOT**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Par délibération du 9 avril 2019, le Pays des Vosges Saônoises a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

La Communauté de Communes des 1000 Etangs doit donner son avis sur celui-ci dans un délai de 3 mois après réception du dossier.

Le Conseil communautaire :

- **DONNE** un avis favorable au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Vosges Saônoises
- **AUTORISE** le Président à faire les formalités nécessaires

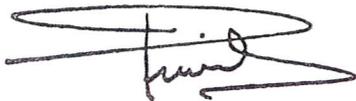
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-80

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019*

**N° 2019/80
Subvention à l'association Neut Bé Patois**

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'association Neut Bé Patois organise le 16^{ème} colloque des patoisants de langue romane le 28/09/2019.

Dans le cadre de la politique des subventions versées à des structures associatives, et après avis favorable du bureau du 21 mai 2019, il est proposé de verser 250 € à cette association.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de 250 € à l'association Neut Bé Patois
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de Communes des 1000 Etangs.

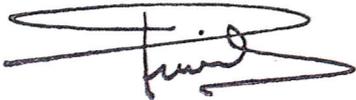
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-81

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUIN 2019**

**N° 2019/81
Campagne Tarifs bacs OM et Composteurs 2019**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 23 mai 2019 pour la session ordinaire du mardi 4 juin 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin à Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	37
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	BERNARD Anne-Marie	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRICE Jean-Marie	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	CLAUDEL Hubert
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARDOT Eliane
POIROT Martine	DIEUDONNE René	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LALLOZ Jacques	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
RICHE Jackie		

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr CARITEY Cyril

Pouvoirs : Mr DIRAND Gérard donne pouvoir à Mr SEGUIN Laurent
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie
Mme MAS GARCIA Lydia donne pouvoir à Mr RICHE Jackie
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr GILLET Denis
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr HEYMANN Bruno a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Les tarifs des bacs OM et des composteurs vendus aux particuliers seront les suivants.

Bac OM

Capacités du conteneur	Prix TTC
120L	27,00 €
180L	33,00 €
660L	234,00 €

Composteur

composteur	28,00 €
------------	---------

Le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** les tarifs ci-dessus présentés
- **CHARGE** le Président d'établir les titres de recettes sur le compte 707.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

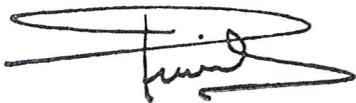
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS